

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

PLAN STRATEGIQUE ONE HEALTH. 2022-2026



SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II. ANALYSE DE L'APPROCHE ONE HEALTH AU BURKINA FASO	5
2.1. Cadre législatif et réglementaire	5
2.2. Cadre institutionnel et organisationnel.....	6
2.2.1. Les ministères clés.....	6
2.2.2. Les Organisations de la société civile, les organisations internationales et les partenaires techniques et financiers	6
2.2.3. Les instances et cadres de concertations.....	7

Créé avec

2.3.	La Plateforme nationale de coordination One Health.....	8
2.3.1.	Le cadre organisationnel de la Plateforme	8
2.3.2.	Ressources du One Health.....	9
2.3.2.1.	Ressources humaines	9
2.3.2.2.	Ressources financières	9
2.3.2.3.	Ressources matérielles (Système national de laboratoires).....	9
2.3.3.	Système de surveillance.....	11
III.	EVALUATION DE LA PLATEFORME ONE HEALTH AU BURKINA FASO	14
IV.	PROBLEMES PRIORITAIRES	15
V.	STRATEGIE ONE HEALTH DU BURKINA FASO	15
5.1.	Fondement.....	16
5.2.	Vision	16
5.3.	Principes directeurs.....	16
5.4.	Objectifs	16
5.5.	Axes stratégiques.....	16
5.7.	Actions prioritaires/ chaîne des résultats	17
VI.	MISE EN OEUVRE	28
6.1.	Dispositions de mise en œuvre	28
6.1.1.	Instruments de mise en œuvre	28
6.1.2.	Les acteurs de mise en œuvre	28
6.2.	Suivi-évaluation.....	29
6.2.1	Le dispositif de suivi- évaluation	29
6.2.2.	Les outils de suivi et d'évaluation	29
6.3.	Mécanisme de financement.....	29
VII.	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES.....	30
	ANNEXES.....	31

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CHR	: Centre hospitalier régional
CHU	: Centre hospitalier universitaire
DGSV	: Direction Générale des Services Vétérinaires
EEC	: Evaluation externe conjointe
FAO	: Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
IDH	: Indice de Développement Humain
LAQE	: Laboratoire d'analyse de la qualité de l'environnement
LNE	: Laboratoire national de l'élevage
LNN	: Laboratoire de niveau national

LNR	: Laboratoire national de référence
LRE	: Laboratoire régional de l'élevage
PEV	: Programme élargi de vaccination
PFA	: Paralysie flasque aigüe
PIB	: Produit intérieur brut
POS	: Procédures opérationnelles standards
PV	: Poste vétérinaire
RAM	: Résistance aux antimicrobiens
RESUREP	: Réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
RSI	: Règlement sanitaire international
SET	: Outil d'évaluation des systèmes de surveillance
TLOH	: Télégramme lettre officiel hebdomadaire
TNN	: Tétanos néonatal
UAM	: Utilisation des antimicrobiens
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
ZATE	: Zone d'appui technique en élevage.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des laboratoires nationaux chargés de la confirmation des maladies et affections prioritaires	9
Tableau 2 : récapitulatif des maladies prioritaires et celles retenues dans le cadre One Health	10
Tableau 3: principaux résultats du SET au Burkina Faso, mars-avril 2018.	12
Tableau 4: Actions prioritaires et chaîne des résultats	18
Tableau 5 : Planning des actions et coûts prévisionnels	22

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des Postes vétérinaires sur le territoire national, Burkina Faso, mars-avril 2018	12
Figure 2: Schéma de la plateforme électronique de surveillance One Health	14

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le monde fait aujourd'hui face à la recrudescence de maladies infectieuses et non infectieuses, capables d'affecter le système sanitaire mondial. Selon les statistiques, environ 75% des nouvelles maladies ayant affecté l'homme au cours des dix (10) dernières années sont dues à des pathogènes provenant d'un animal ou de produits d'origine animale.

Les épisodes douloureux de l'épidémie de la maladie à virus Ebola qui a sévit en Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2016 a produit un bilan de plus 25 000 cas dont plus de 11 000 décès. Cette épidémie a démontré la fragilité de nos systèmes de surveillance, de prévention et de contrôle des risques sanitaires de toutes origines. En outre, la gestion peu reluisante de cette épidémie a démontré la nécessité de reconsidérer la vision de la santé humaine et de l'appréhender dans la complexité de ses interactions avec la santé animale et la santé environnementale avec la mise en œuvre de l'approche One Health. Néanmoins, l'expérience acquise a permis de prendre plus rapidement en charge l'infection à Virus Ebola de 2021 en République de Guinée.

C'est ainsi qu'en 2014, plus de 60 pays, organisations internationales et organisations non gouvernementales ont lancé le Programme d'Actions pour la Sécurité Sanitaire Mondiale (ou GHSA en anglais) dont l'objectif est d'aider les pays à renforcer leurs capacités pour contribuer à protéger le monde des menaces épidémiques et à atteindre la sécurité sanitaire mondiale en tant que priorité. Le programme constitue désormais l'outil principal de mise en œuvre des directives issues du Règlement Sanitaire Internationale (RSI 2005) dans une démarche One Health.

Le Burkina Faso a marqué son adhésion au Programme d'actions pour la sécurité sanitaire mondiale en 2016 et a mis en œuvre les actions suivantes :

- l'approbation conjointe, en juillet 2017, d'une feuille de route nationale du GHSA/RSI et de mise en œuvre de l'approche « One Health » par les ministres chargés de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement, reconnaissant ainsi l'importance de la prise en compte de l'interface humain-animal-environnement dans l'émergence de maladies infectieuses ;
- la réalisation, en 2017, de l'Evaluation externe conjointe (EEC) du RSI qui a conduit à l'adoption d'un Plan national post-JEE de renforcement des capacités du RSI ;
- la mise en œuvre d'actions sectorielles de santé humaine, animale et environnementale ;
- la mise en place d'une Plateforme nationale de coordination « One Health » (PNOH) dont les textes règlementaires ont été adoptés par le Conseil des ministres, en septembre 2019.

Cependant, compte tenu de la multidisciplinarité des différents organes de cette Plateforme, il y a lieu d'adopter une stratégie commune afin de guider les interventions de l'ensemble des acteurs. C'est ainsi qu'il a été entrepris l'élaboration d'une stratégie nationale One Health.

II. ANALYSE DE L'APPROCHE ONE HEALTH AU BURKINA FASO

2.1. Cadre législatif et réglementaire

La mise en œuvre de l'approche One Health, au Burkina Faso, s'appuie d'une part sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires nationaux régissant la surveillance et les interventions en matière de santé publique, ainsi que la gestion des urgences et des catastrophes (le code de santé publique, la politique nationale de santé, le code de l'hygiène

publique, le code de l'environnement, la loi sur la sûreté nucléaire et la protection contre les rayonnements ionisants, le plan national de développement sanitaire, le code de santé animale et de santé publique vétérinaire, le code minier...) et d'autre part, sur des normes juridiques internationales (Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Commission mixte FAO-OMS, Organisation mondiale de la santé animale, Convention internationale pour la protection des végétaux, Organisation mondiale du commerce...) et communautaires africaines (Union Africaine, CEDEAO, UEMOA) facilitant la mise en œuvre du RSI (2005). Des vides juridiques ont été cependant relevés lors de l'évaluation externe conjointe (EEC) du RSI (2005) qu'il convient de combler sur la base d'une analyse systématique et multisectorielle du cadre juridique relatif à la mise en œuvre du RSI (2005) selon l'approche One Health.

2.2. Cadre institutionnel et organisationnel

Les acteurs et les institutions concernés par l'approche One Health au Burkina Faso peuvent être répartis en plusieurs catégories : les ministères-clés, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les instances et cadres de concertation.

2.2.1. Les ministères clés

Les ministères-clés, de par leurs missions, sont ceux directement concernés par les événements de santé humaine, de santé animale, de nutrition et de santé environnementale.

- le Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique assure l'organisation, le fonctionnement et le suivi du système sanitaire national et de l'hygiène publique : prévention et lutte contre les grandes endémies et les épidémies, gestion des infrastructures de recherche pour la santé y compris la médecine traditionnelle. Il contribue à la plupart des paquets d'actions du GHSA : zoonoses, vaccination, surveillance, laboratoire, résistance antimicrobienne, ...
- le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement : les volets du « One Health » qui impliquent le ce ministèresont le contrôle des pollutions de tous ordres (des eaux, des sols et des airs), la gestion de la faune sauvage (terrestre et aviaire) et aquatique, le suivi des rayonnements ionisants et la promotion de la résilience face aux effets des changements climatiques.
- le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière agricole, d'aménagements hydrauliques, de sécurité alimentaire, de sécurisation et de gestion durables des ressources pastorales, de productivité et de compétitivité des productions animales, de santé animale et santé publique vétérinaire et des ressources halieutiques . Dans le cadre du « One Health ce ministère a la charge de la gestion des pesticides, contribue à la sécurité alimentaire et participe à la mise en œuvre des paquets d'actions du GHSA : zoonoses, surveillance, laboratoire....
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation contribue au One Health par la production de données factuelles pour la prise de décisions.

2.2.2. Les Organisations de la société civile, les organisations internationales et les partenaires techniques et financiers

Les associations et ONG accompagnent la mise en œuvre des politiques publiques à travers des actions concrètes et directes sur le terrain. Elles contribuent à la mobilisation, à l'information et à la sensibilisation des populations sur les événements de santé publique.

Plusieurs Partenaires apportent leurs accompagnements techniques et financiers dans la mise en œuvre du One Health. On peut citer notamment la FAO, l'USAID, l'OMS, le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC Atlanta), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), FHI 360, Advancing Nutrition, etc...

2.2.3. Les instances et cadres de concertations

Au Burkina Faso, plusieurs instances et cadres de concertations en lien avec les événements de santé publique, de santé animale et de protection de l'environnement existent. Ces cadres multisectorielles de concertations permettent aux acteurs de mener des actions en synergie. Toutefois, en dehors des périodes de crise, ces cadres ont un fonctionnement difficile, en raison des difficultés financières et techniques. On peut citer, entre autres cadres de concertations :

- le Comité national de coordination de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI 2005) au Burkina Faso est l'organe de décision et de régulation des actions envisagées dans le cadre de l'application du RSI 2005 au Burkina Faso (Décret n° 2012-1090/PRES/PM/MS/MEF du 31/12/2012 portant création, attributions, composition et fonctionnement de Comités de coordination de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international RSI-2005 au Burkina Faso) ;
- le Comité national de gestion des épidémies (CNGE) et ses démembrements sont les organes de coordination des actions envisagées dans le cadre de la lutte contre les maladies et événements d'intérêt en santé publique (Arrêté interministériel n° 2013-089/MS/MATS/MEF du 24 février 2014 portant création, organisation, composition, attributions et fonctionnement de comités de gestion des épidémies) ;
- le Conseil national de gestion des épizooties est chargé, entre autres, de l'orientation des stratégies de lutte contre les épizooties, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan d'actions de lutte, de la coordination des acteurs et des interventions (Arrêté conjoint n° 2017- 56/MRAH/MS/MATD du 04/07/2017 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité national de gestion des épizooties) ;
- le Centre d'opérations et de réponses d'urgence sanitaire (CORUS) est mis en place sous la tutelle du Ministère de la santé et regroupe la plupart des acteurs concernés par la mise en œuvre du RSI 2005, dont il opérationnalise une des dispositions ;
- le Comité National des mesures Sanitaires et Phytosanitaires du Burkina Faso (CN-SPS-BF) a été mis en place (Arrêté conjoint n°2012- 28/MRA/MAH/MS/MICA du 27/08/2012) avec pour missions principales de (i) contribuer à la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), (ii) coordonner les activités en rapport notamment avec les trois sous-secteurs SPS à savoir la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments et la protection des végétaux . Le couronnement de tous ces instances ou cadres de concertation est la Plateforme nationale de coordination One Health.

2.3. La Plateforme nationale de coordination One Health

2.3.1. Le cadre organisationnel de la Plateforme

L'institutionnalisation et l'organisation de l'approche One Health au Burkina Faso ont été matérialisées par la prise du décret N°2019-1086/PRES/PM/MRAH/MINEFID/MESRSI/MS/MAAH/MEEVCC du 18 septembre 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Coordination One Health¹. La prise de ce décret fait suite aux recommandations issues de l'EEC du RSI (2005). Placée sous l'autorité du Premier ministre, la Plateforme Nationale de Coordination One Health regroupe les différents acteurs institutionnels concernés dans un but de synergie d'actions. Cette plateforme est structurée en :

- un Conseil National One Health : instance suprême donnant les grandes orientations et coordonnant les actions de mise en œuvre du Programme de sécurité sanitaire mondiale ;
- un Comité Technique de Pilotage One Health qui assure le suivi des activités du Secrétariat Technique et des points focaux One Health, la mise en œuvre des recommandations du Conseil National One Health ;
- un Secrétariat Technique One Health qui est l'organe exécutif ;
- des Points Focaux Ministériels One Health qui assurent la liaison entre leur ministère et le Secrétariat Technique One Health ;
- sept Commissions Thématiques. Ces commissions ont la possibilité de créer des sous-commissions pour être pleinement opérationnelles ;
- des Comités déconcentrés One Health (Comités régionaux, provinciaux et départementaux).

Un arrêté conjoint des ministères concernés vient compléter le cadre institutionnel et organisationnel en précisant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Comité Technique de Pilotage, des Commissions Thématiques, du Secrétariat technique et des Points focaux One Health².

Ce cadre institutionnel et organisationnel, bien que satisfaisant, présente toutefois des insuffisances dont les principales sont : (i) les difficultés de fonctionnement de tous les organes (le Conseil National One Health n'a pas encore tenu sa première session) ; (ii) la non mise en place des sous-commissions thématiques ; (iii) la non prise de l'arrêté interministériel fixant la composition et le fonctionnement de la plupart des Commissions Thématiques ; et (iv) la non mise en place des Comités déconcentrés One Health.

¹Décret °2019-1086/PRES/PM/MRAH/MINEFID/MESRSI/MS/MAAH/MEEVCC portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Coordination One Health. Burkina Faso

² Arrêté interministériel n° 2020_210 MS/MINEFID/MERSRSI/MAAH/MRAH/MEEVCC portant attributions, organisation, composition et fonctionnement de Comité Technique de Pilotage, des Commissions Thématiques, du Secrétariat Technique et des Points Focaux One Health. Burkina Faso

2.3.2. Ressources du One Health

2.3.2.1. Ressources humaines

Les ressources humaines de la plateforme One Health sont théoriquement composées des professionnels des différents ministères concernés auxquels s'ajoutent les cadres de l'administration publique. A cet effectif s'ajoutent les acteurs au niveau communautaire intervenant dans les secteurs concernés. Des progrès significatifs ont été notés lors de l'EEC du RSI (2005) quant à la disponibilité des ressources humaines pour assurer les capacités requises au titre du RSI (2005) à tous les niveaux du système de santé³. Néanmoins, des efforts doivent être fournis pour une répartition équitable des ressources humaines disponibles, leur formation sur l'approche One Health et en épidémiologie de terrain.

2.3.2.2. Ressources financières

La loi de finances prévoit une ligne budgétaire spécifique pour la gestion des épidémies. Cependant, les moyens financiers pour le renforcement des capacités requises à la mise en œuvre du RSI (2005) selon l'approche One Health restent faibles et pour l'instant, les activités de la Plateforme sont financées par les Partenaires au développement. Il convient de mener un plaidoyer pour la mobilisation des ressources et leur financement pérenne. De plus, la ligne budgétaire au profit du Secrétariat technique One Health n'est pas encore créée au niveau du budget de l'Etat.

2.3.2.3. Ressources matérielles (Système national de laboratoires)

Un éventail de laboratoires existe pour la détection des maladies et des épidémies, les interventions d'urgence, la surveillance des maladies et la surveillance de l'environnement.

Le système national de laboratoires est bâti sur les laboratoires des ministères concernés et les institutions et centres de recherches. Il s'agit :

- **Pour le compte de la santé** : des laboratoires au sein des centres médicaux avec ou sans antenne chirurgicale (53), des centres hospitaliers régionaux (08), des centres hospitaliers universitaires (05), du laboratoire national de référence pour les mycobactéries et du laboratoire du Centre Muraz. La confirmation des cas suspects de maladies et affections prioritaires est principalement faite par un réseau de six (06) laboratoires de niveau national (LNN) et des laboratoires nationaux de référence (LNR).

Tableau 1 : Liste des laboratoires nationaux chargés de la confirmation des maladies et affections prioritaires⁴

Structures	Maladies et affections prioritaires
Centre Hospitalier Universitaire Charles De Gaulle	Choléra, Fièvre typhoïde, Méningite, Shigelloses, VIH-SIDA et Rougeole
Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo	Choléra, fièvre typhoïde, méningite et Shigelloses, VIH-SIDA

³Evaluation externe conjointe des principales capacités du RSI du Burkina Faso ; Organisation Mondiale de la Santé ; Décembre 2017

⁴ Annuaire statistique ; Ministère de la Santé

Centre Hospitalier Universitaire Sanon Souro	Choléra, fièvre typhoïde, méningite, Shigelloses, VIH-SIDA
Centre National de Lutte Anti Tuberculose	Mycobactéries
Centre Muraz	Choléra, fièvre typhoïde, méningite, Shigelloses, VIH-SIDA, Dengue et Fièvre jaune
Institut de Recherche en Sciences de la Santé	Grippe humaine H5N1

- **Pour le compte du ministère l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques:** lelaboratoire national de l'élevage (LNE) et six (06) laboratoires régionaux d'élevage (LRE)⁴.

Tableau 2 : Récapitulatif des maladies prioritaires et celles retenues dans le cadre One Health

Santé humaine	Maladies animales prioritaires du MRAH	Maladies retenues dans le cadre du One Health
<ul style="list-style-type: none"> • Charbon • Choléra • Dengue • Diarrhée sanguinolente (Shigellose) • Ictère fébrile (Fièvre jaune) • Grippe humaine due à un nouveau sous-type • Méningite • Maladie à virus Ebola • Fièvre de Lassa • Maladie à virus Zika • Fièvre de la vallée du Rift • Rougeole • Paralysie flasque aiguë (PFA) • Tétanos néonatal (TNN) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peste bovine • PPR • Peste porcine africaine • Péripneumonie contagieuse bovine • Fièvre aphteuse • Maladie de Newcastle • Influenza aviaire hautement pathogène • Rage • Charbon bactérien ou anthrax • Brucellose • Tuberculose 	<ul style="list-style-type: none"> • Charbon bactérien • Rage • Influenza aviaire hautement pathogène • Brucellose • Dengue

- **Pour le compte du l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement:** Le laboratoire d'analyse de la qualité de l'environnement (LAQE) qui analyse quotidiennement des échantillons d'eaux, de sol et d'air en vue de suivre leur qualité.

Une collaboration existe entre les laboratoires de santé humaine et de santé animale. De plus, les laboratoires ont la capacité de pratiquer les 10 tests principaux en santé publique et des procédures opérationnelles standards (POS) ont été définies pour quatre zoonoses (grippe aviaire, rage, brucellose et anthrax) en santé animale.

Enfin, le pays dispose d'un système national d'évaluation externe de la qualité et certains laboratoires sont engagés dans un processus d'assurance qualité et sont inscrits dans un schéma de contrôle qualité externe avec des partenaires internationaux reconnus.

Le système national de laboratoires joue un rôle clé dans la surveillance de l'utilisation des antimicrobiens (UAM) et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM).

Cependant, des défis restent à relever par le système national de laboratoires qui sont :

- l'application insuffisante des POS ;
- l'absence de POS pour certains syndromes ;
- l'absence de plateau technique pour réaliser les tests autres que les 10 principaux tests ;
- l'application insuffisante des lignes directrices et protocoles relatifs au système de gestion de la qualité dans tous les laboratoires ;
- la nécessité de disposer d'un plan ou d'un calendrier pour développer les tests qui ne peuvent pas être réalisés ;
- les ruptures fréquentes de réactifs.

2.3.3. Système de surveillance

La surveillance comprend la collecte, la compilation, l'analyse systématique et continue de données ainsi que la diffusion d'informations en temps voulu à des fins d'évaluation et d'action de santé publique selon les besoins.

Un certain nombre d'outils sont utilisés pour la surveillance biologique intégrée qui favorise l'alerte précoce et une bonne connaissance de la situation des événements biologiques.

- ❖ **Dans la santé humaine**, le système d'information sanitaire dispose d'un ensemble d'outils allant des fiches de collecte de données aux bases de données. Différents outils de collecte sont utilisés tels que les cahiers ou fiches (pour les agents de santé communautaire), les fiches de collecte des maladies d'intérêt spécial et autres fiches de collecte d'information sur les ressources financières, humaines, les équipements, les infrastructures et les médicaments. De plus, les outils de rapportage tels que le Télégramme Lettre Officiel Hebdomadaire (TLOH), les rapports mensuels des formations sanitaires, les rapports trimestriels des districts, des CHR/CHU et les rapports de progrès sont utilisés. Les outils de traitement et de stockage comportent des bases de données telles que le « RASI » pour le stockage des données du système de routine des districts, les bases de données spécifiques des programmes (PEV, Surveillance épidémiologique, VIH/Sida, Tuberculose, ...), les bases de données sur les ressources humaines, les infrastructures et les équipements, les médicaments. Le traitement de l'information se fait à tous les niveaux et un système de rétro-information permet la prise de décision rapide.
- ❖ **La surveillance des maladies animales** est assurée par le réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales (RESUREP). Le RESUREP est composé d'un comité de pilotage et d'une cellule technique de coordination (au niveau central) et des structures de terrain. Les structures de terrain étaient constituées, en 2019, de 45 postes

de surveillance active et 55 postes de surveillance passive (figure 2), ainsi que des cliniques vétérinaires privées.⁵

La surveillance des maladies prioritaires est surtout passive et est basée sur les rumeurs et les déclarations des agents des Zones d'appui technique en élevage (ZATE) et des éleveurs. Cependant, il n'existe pas de protocoles écrits pour la surveillance. Toutes les suspicions sont investiguées par les agents des postes vétérinaires (PV) et rapportées directement à la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV). En cas de besoin, ils effectuent des prélèvements qui sont transmis au LRE puis au LNE.

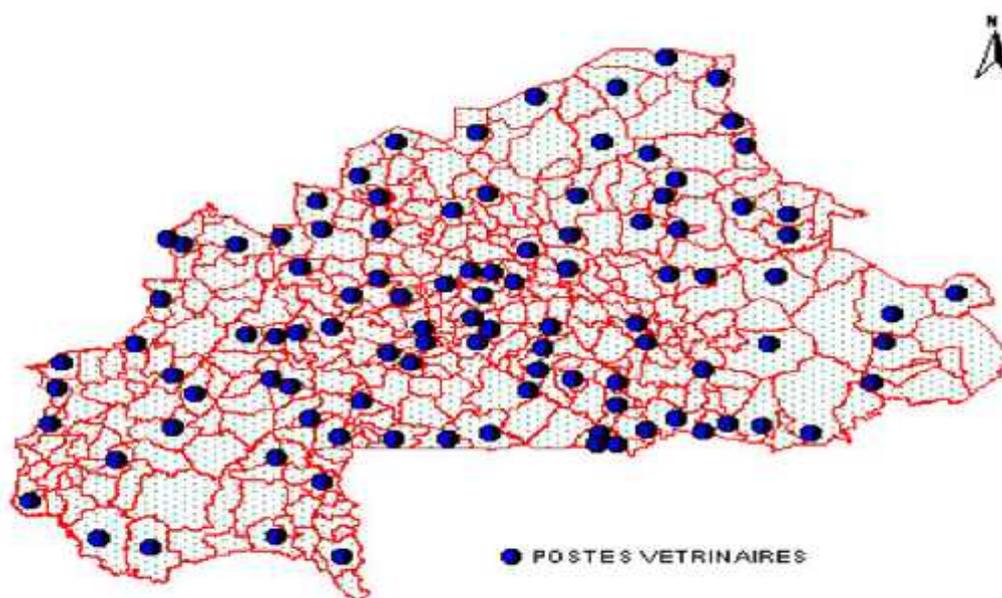


Figure 1 : Répartition des Postes vétérinaires sur le territoire national, Burkina Faso, mars-avril 2018⁶

L'évaluation des capacités de surveillance des maladies animales réalisée par la FAO, en 2019, a révélé une faiblesse générale du système. En effet, sur les 19 catégories de l'Outil d'évaluation des systèmes de surveillance (SET), seuls trois avaient un score de 50% (tableau 3).

Tableau 3: Principaux résultats du SET au Burkina Faso, mars-avril 2018⁷.

Thèmes	Score par thème (%)	Catégorie de SET	Score par catégorie (%)
--------	---------------------	------------------	-------------------------

⁵FAO, 2020. *Burkina Faso – Évaluation pour action – Évaluer les capacités de surveillance des maladies animales (Avril 2018)*.

⁶ Source : FAO 2019

⁷ Source : FAO, 2019

Organisation et institutionnelle	31,6	Organisation institutionnelle centrale	38,1
		Organisation institutionnelle terrain	29,2
		Collaboration intersectorielle	25
Laboratoire	35,9	Aspects organisationnels	50
		Aspects techniques	29,2
		Aspects analytiques	44,4
Activités de surveillance	26,9	Objectifs et contexte de surveillance	50
		Collecte de données=de surveillance	28,6
		Procédures de surveillance	14,8
		Investigation en santé animale	16,7
		Evaluation des risques	33,3
Personnel en épidémiologie	14,8	Gestion du personnel	20
		Formation	8,3
Analyse de données	23,8	Système d'information	33,3
		Traitement et exploitation des données	20
Communications	9,5	Communication interne	0
		Communication externe	22,2
Evaluation	41,7	Evaluation interne	33,3
		Evaluation externe	50

- ❖ **La Plateforme Nationale de coordination One Health dispose aussi d'une plateforme électronique** interopérable qui intègre les données de surveillance des Ministères en charge de la santé, des ressources animales et de l'environnement.

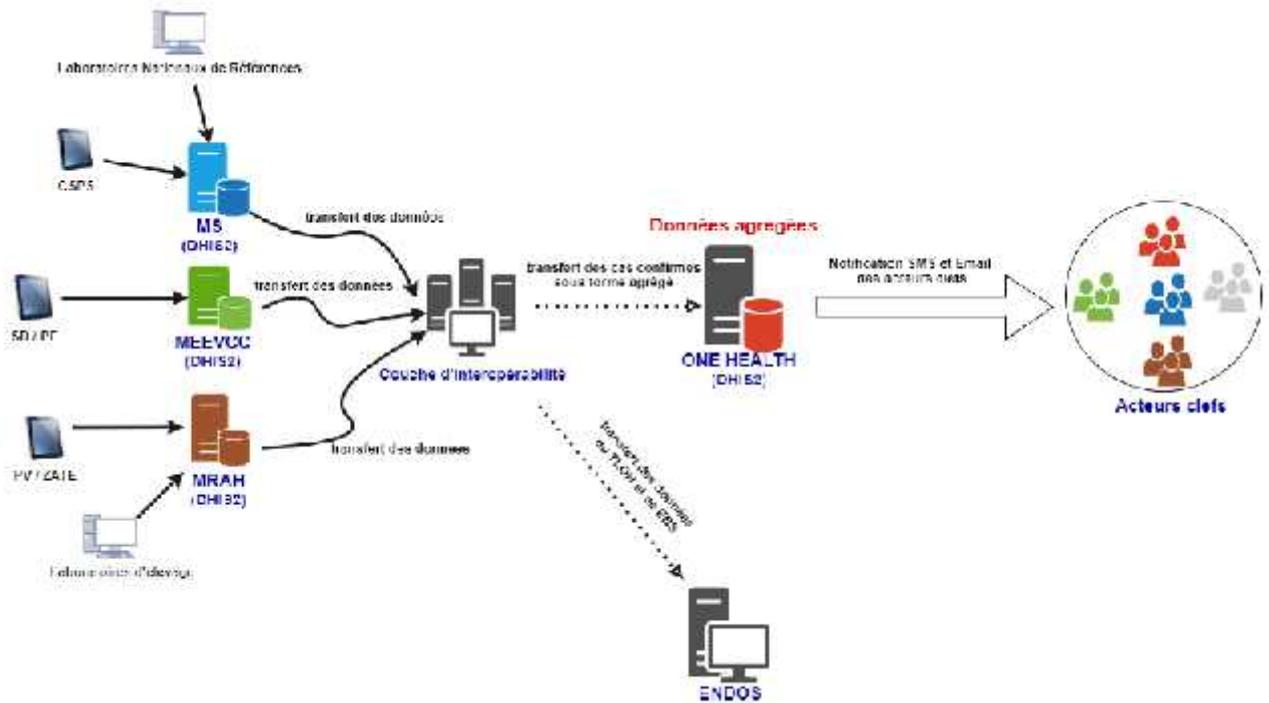


Figure 2: Schéma de la plateforme électronique de surveillance One Health

L'ensemble de ces outils permet la mise en place de trois types de surveillances : (i) système de surveillance basée sur des indicateurs et de surveillance des événements, (ii) système de notification électronique en temps réel interopérable et interconnecté via la plateforme électronique de surveillance One Health (figure 3), (iii) système de surveillance syndromique.

En dépit de ces progrès significatifs, des insuffisances subsistent. Ce sont : (i) la limitation de la surveillance des événements aux seuls sites pilotes ; (ii) l'absence de mécanisme centralisé pour l'intégration des données issues de la notification des cas cliniques et les données des laboratoires de microbiologie ou de référence ; (iii) l'absence de surveillance syndromique pour la santé animale et environnementale ; (iv) l'insuffisance de surveillance au niveau de la faune (par manque de connaissance des maladies de la faune et de l'importance de l'information sanitaire par les techniciens de l'environnement) ; (v) l'insuffisance en moyen matériel et financier pour les activités du RESUREP ; (vi) le faible niveau de qualification des agents de terrain en matière de surveillance des maladies animales ; (vi) l'arrêté de création du RESUREP date de 1999 et ne cadre plus au contexte actuel en terme de besoins de la surveillance.

III. EVALUATION DE LA PLATEFORME ONE HEALTH AU BURKINA FASO

Cette évaluation est faite suivant l'approche forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Les principales forces de la Plateforme One Health sont relatives à : (i) la volonté politique forte qui a permis la création et l'opérationnalisation progressive de la Plateforme One Health ; (ii) l'ancrage de plus en plus fort et progressif de la Plateforme dans l'environnement institutionnel ; (iii) la grande qualité technique et professionnelle des acteurs impliqués ; (iv) l'implication et la structuration progressive des acteurs de l'approche One Health...

Les principales faiblesses sont liées à : (i) la lenteur dans la formalisation et l'opérationnalisation des organes de la Plateforme ; (ii) la faible application et appropriation des

textes législatifs et réglementaires déjà existants ; (iii) la faiblesse des ressources financières nationales pour le financement des activités de la Plateforme ; (iv) la faiblesse de la communication et de la connaissance de l'approche One Health...

Au titre des opportunités, l'approche One Health au Burkina Faso, bénéficie d'un environnement international favorable avec l'implication des organisations internationales (OMS, OIE, FAO, CEDEAO...) et l'appui des Partenaires techniques et financiers bilatéraux et multinationaux (Banque mondiale, USAID...). La propagation rapide des maladies émergentes et ré émergentes au plan national et international, incitent les acteurs à privilégier l'approche One Health dans la lutte contre ces maladies.

Les menaces pour une mise en œuvre réussie de l'approche One Health sont liées à : (i) la situation sanitaire liée à la propagation de la COVID19 ; (ii) contexte sécuritaire difficile du Burkina Faso.

IV. PROBLEMES PRIORITAIRES

L'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces a permis de dégager les problèmes prioritaires dont la résolution va permettre une mise en œuvre réussie de l'approche One Health au Burkina Faso. Quatre (04) problèmes prioritaires ont été dégagés avec les acteurs :

- **Problème 1 : Le dispositif politique, législatif, institutionnel et organisationnel du One Health est insuffisant.** Cette situation est due à la non prise en compte du One Health dans certains textes législatifs et règlementaires et à la non mise en place formelle de tous les organes du One Health ;
- **Problème 2 : Les ressources humaines, matérielles et financières dédiées au One Health sont insuffisantes.** Cela est dû à une insuffisance des compétences en quantité et en qualité dans le domaine One Health, à une inégalité dans la répartition des ressources matérielles pour les laboratoires et la non prise en compte du One Health dans la loi de finance ;
- **Problème 3 : La communication sur le One Health est insuffisante.** Cette insuffisance de la communication est à mettre à l'actif d'une faiblesse dans la communication interne pour la coordination des interventions, d'une faiblesse dans la diffusion de l'information, dans la communication « grand public » pour la gestion du risque et une non appropriation de l'approche One Health par les acteurs ;
- **Problème 4 : Le système de surveillance et de riposte est insuffisant.** L'insuffisance du système de surveillance et de riposte s'explique par une faiblesse de la coordination interministérielle, la non disponibilité de personnel (en quantité et en qualité) équitablement réparti sur le territoire, l'absence de POS et une faible disponibilité de la logistique.

V. STRATEGIE ONE HEALTH DU BURKINA FASO

5.1. Fondement

L'approche One Health tire son fondement des accords internationaux pertinents (ODD3, codes de l'OIE, GHSA), notamment du RSI.

Au plan national, la présente stratégie s'inscrit en droite ligne de la Constitution du 2 juin 1991 (article 18), du Plan national de développement économique et social (axe 3 du PNDES II). Il répond aux objectifs de la politique nationale sanitaire du Burkina Faso.

5.2. Vision

La vision du One Health à l'horizon 2030 se décline comme suit : « **Un meilleur état de santé possible pour l'ensemble des personnes et des animaux vivant dans un environnement équilibré** ».

5.3. Principes directeurs

Les principes directeurs qui guident l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie One Health sont les suivants : **(i) la collaboration multisectorielle** pour une participation active de tous les acteurs concernés par les actions ; **(ii) l'équité** qui préconise que la mise en œuvre du OH repose sur la solidarité nationale et prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre les différents acteurs impliqués, les populations pauvres et riches, l'équité hommes et femmes, l'équité zones rurales et urbaines ; **(iii) la transparence et la redevabilité** qui sont des principes qui préconisent l'extension de la base d'informations et de consultation pour assurer la prise en compte de tous les acteurs et l'obligation de rendre compte à tous les niveaux ; **(iv) la responsabilisation ou le partage des responsabilités** qui vise l'implication de toutes les parties prenantes à la prise de décision et la définition claire des responsabilités et les tâches de chaque partie ; **(v) la participation et l'appropriation** visent une implication effective et responsable des acteurs aux organes décisionnels et de mise en œuvre ; **(vi) la subsidiarité et le partenariat** pour la réalisation des actions par le niveau de l'échelon de compétence le plus approprié et en mettant en commun les efforts en vue de réaliser l'objectif recherché ; **(vii) la durabilité/ pérennité des actions**.

5.4. Objectifs

❖ Objectif général :

Développer, d'ici à 2026, une plateforme One Health stratégique, dynamique et fonctionnelle qui fait progresser la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale grâce à une collaboration multidisciplinaire et intersectorielle.

5.5. Axes stratégiques

Axe 1 : renforcement de la gouvernance et du leadership dans le domaine One Health ;

Axe 2 : renforcement du système de laboratoire, de surveillance et de riposte ;

Axe 3 : développement du personnel, de la recherche et de la formation dans le domaine One Health ;

Axe 4 : renforcement de la communication dans le domaine One Health ;

Axe 5 : mobilisation des ressources financières pour le One Health.

5.6. Objectifs spécifiques et effets attendus

Axe 1 : Renforcement de la gouvernance et du leadership

Créé avec

- **Objectif spécifique 1.1** : renforcer le cadre juridique, institutionnel et organisationnel One Health ;
 - **Effet attendu 1.1.1** : le cadre juridique et institutionnel du One Health est renforcé
 - **Effet attendu 1.1.2** : le cadre organisationnel du One Health est renforcé

Axe 2 : Renforcement du système de laboratoire, de surveillance et de riposte

- **Objectif spécifique 2.2** : développer un système de laboratoire, de surveillance et de riposte performant ;
 - **Effet attendu 2.2.1** : la capacité des laboratoires est renforcée, y compris pour la RAM
 - **Effet attendu 2.2.2** : les textes réglementaires sur la RAM sont élaborés dans des différents secteurs
 - **Effet attendu 2.2.3** : les secteurs de la santé animale et de l'environnement sont intégrés dans le SITEB
 - **Effet attendu 2.2.4** : la surveillance basée sur les événements est étendue aux autres régions
 - **Effet attendu 2.2.5** : la surveillance des zoonoses prioritaires est fonctionnelle

Axe 3 : Développement du personnel, de la recherche et de la formation dans le domaine du One Health

- **Objectif spécifique 3.3** : développer le capital humain et la recherche dans le domaine One Health ;
 - **Effet attendu 3.3.1** : le One Health dispose d'un personnel compétent et motivé (en quantité et en qualité)
 - **Effet attendu 3.3.2** : la recherche sur les 4 axes (Zoonoses ; RAM ; Sécurité sanitaire des aliments ; Perturbateurs endocriniens) du One Health est développée

Axe 4 : Renforcement de la communication sur la One Health

- **Objectif spécifique 4.4** : renforcer la communication sur le One Health ;
 - **Effet attendu 4.4.1** : Un plan de communication sur le One Health est élaboré
 - **Effet attendu 4.4.2** : les acteurs à tous les niveaux s'approprient le plan stratégique One Health des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques et la bibliothèque électronique de la PNOH.

Axe 5 : Mobilisation des ressources financières pour le One Health

- **Objectif spécifique 5.5** : mobiliser les financements endogènes et exogènes pour l'opérationnalisation du One Health.
 - **Effet attendu 5.5.1** : les ressources financières endogènes et exogènes sont mobilisées.

5.7. Actions prioritaires/ chaîne des résultats

Les actions prioritaires sont consignées dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4: Actions prioritaires et chaîne des résultats

AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcement de la gouvernance et du leadership		
Effets attendus	Produits	Actions prioritaires
Le cadre juridique et institutionnel du One Health est renforcé	Le cadre juridique du OH est amélioré	Réaliser une évaluation multisectorielle du cadre juridique national sur le One Health
		Adapter la législation, les règlements, les politiques et autres instruments sur la base des résultats de l'évaluation
	Des POS et des directives spécifiques sont élaborées pour renforcer la surveillance et la réponse	Développer des POS pour l'évaluation conjointe des risques susceptibles de menacer la santé publique et la sécurité
		Formaliser les points d'entrées désignés
		Développer des POS pour la coordination, le partage d'informations entre acteurs concernés aux points d'entrées
		Développer des POS et un guide de surveillance des zoonoses prioritaires selon l'approche One Health
Développer des POS en rapport avec le système de laboratoire, de surveillance et de la riposte		
Le cadre organisationnel du One Health est renforcé	Les organes du One Health sont créés	Accélérer la mise en place des organes de la plateforme One Health

AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement du système de laboratoire, de surveillance et de riposte

Effets attendus	Produits	Actions prioritaires
La capacité des laboratoires est renforcée, y compris pour la RAM	Un plan d'approvisionnement en réactifs, consommables et équipements de laboratoire est élaboré	Renforcer la capacité des laboratoires y compris pour la RAM
	Des réactifs, consommables et équipements de laboratoire sont acquis	
	Les structures sont dotées les logiciels de gestions des stocks	
	Les compétences des personnels de laboratoires sont renforcées sur l'assurance qualité, la biosécurité	Mettre en place d'un système de qualité de la RAM

Effets attendus	Produits	Actions prioritaires
	et la bio sûreté	
Les textes réglementaires sur la RAM sont élaborés dans des différents secteurs	Les textes règlementaires sur la RAM sont relus ou élaborés	Développer des POS en rapport avec le système de laboratoire, de surveillance et de la riposte
	Les acteurs sont sensibilisés sur les textes règlementaires sur la RAM	Mettre en place un système centralisé de la gestion des données de la RAM
Les secteurs de la santé animale et de l'environnement sont intégrés dans le SITEB	Des plaidoyers pour l'intégration des secteurs de la santé animale et de l'environnement dans le SITEB selon l'approche One Health sont réalisés	Former le personnel sur la mise en œuvre du SITEB
	Le personnel est formé sur la mise en œuvre du SITEB	
La surveillance basée sur les événements est étendue aux autres régions	Les agents communautaires des quatre secteurs sont outillés sur la mise en œuvre de surveillance basée sur les événements (SBE)	Généraliser la surveillance basée sur les événements
	Les événements inhabituels dans la communauté sont notifiés	
La surveillance des zoonoses prioritaires est fonctionnelle	Les compétences des acteurs de la surveillance des zoonoses prioritaires sont renforcées à tous les niveaux	Elaborer un guide de surveillance des zoonoses prioritaires selon l'approche One Health
	Les données de surveillance des zoonoses prioritaires sont collectées, analysées et transmises au ST-OH	
	Les résultats des investigations des zoonoses prioritaires sont disponibles à tous les niveaux	
	Des équipes d'investigations conjointes sont mises en place aux différents niveaux du système OH	Réaliser des activités de surveillance des zoonoses prioritaires

AXE STRATEGIQUE 3 : Développement du personnel, de la recherche et de la formation dans le domaine du One Health

Effets attendus	Produits	Actions prioritaires
-----------------	----------	----------------------

Le One Health dispose d'un personnel compétent et motivé (en quantité et en qualité)	Une cartographie électronique des ressources humaines formées sur le One Health est mise en place	Mettre en place une cartographie électronique des ressources humaines formées sur le One Health
	Les capacités des ressources humaines intervenant dans le One Health sont renforcées	Renforcer des capacités des ressources humaine intervenant dans le One Health
La recherche sur les 4 axes (Zoonoses ; RAM ; Sécurité sanitaire des aliments ; Perturbateurs endocriniens) du One Health est développée	Des études sur des thématiques du One Health sont conduites	Développer la recherche sur des thématiques du One Health
	Les résultats des études sur des thématiques du One Health sont diffusés	

AXE STRATEGIQUE 4 : Renforcement de la communication sur la One Health

Effets attendus	Produits	Actions prioritaires
Un plan de communication sur le One Health est élaboré	Le plan de communication sur le One Health est élaboré	Elaborer un plan multisectoriel de communication suivant l'approche One Health
Les acteurs à tous les niveaux s'approprient le plan stratégique One Health et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques et la bibliothèque électronique de la plateforme One Health	La dissémination de la stratégie et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques dans toutes les régions est réalisée	Mettre en œuvre d'un plan multisectoriel de communication suivant l'approche One Health
		Diffuser les plan stratégique One Health
	Les acteurs à tous les niveaux s'approprient la bibliothèque électronique de la plateforme One Health	Rendre visible la bibliothèque électronique de la plateforme One Health

AXE STRATEGIQUE 5 : mobilisation des ressources financières pour le One Health

Effets attendus	Produits	Actions prioritaires
Les ressources financières endogènes et exogènes sont	La mobilisation des ressources financières endogènes est effective	Accroître les ressources endogènes et exogènes pour le financement des actions du One Health
	La mobilisation des ressources	

Créé avec

mobilisées	financières exogènes est effective	
------------	------------------------------------	--

5.8. Planning des actions et coûts prévisionnels

La programmation des actions prioritaires est indiquée dans le tableau 5 ci-après. Le montant prévisionnel global du Plan stratégique One Health est de **1 790 108 040 FCFA, hors acquisitions**. Le détail des activités et leurs coûts est consigné en annexe 2.

Tableau 5 : Planning des actions et coûts prévisionnels

Axe 1 : Renforcement de la gouvernance et du leadership dans le domaine One Health									
Objectif spécifique 1.1 : renforcer le cadre juridique, institutionnel et organisationnel One Health									
Actions prioritaires	Responsable	Autres concernés	Période					Coût	Source de financement
			2022	2023	2024	2025	2026		
Effet attendu 1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel du One Health est renforcé									
Réaliser une évaluation multisectorielle du cadre juridique national sur le One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x					4 524 530	Budget de l'Etat ; PTF
Adapter la législation, les règlements, les politiques et autres instruments sur la base des résultats de l'évaluation	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x				10 374 530	Budget de l'Etat ; PTF
Formaliser les points d'entrées désignés	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x					00	
Développer des POS pour la coordination, le partage d'informations entre acteurs concernés aux points d'entrées	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x					20 979 220	Budget de l'Etat ; PTF

Développer des POS pour l'évaluation conjointe des risques susceptibles de menacer la santé publique et la sécurité	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x				20 979 220	Budget de l'Etat ; PTF
Développer un guide de surveillance des zoonoses prioritaires selon l'approche One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x				20 979 220	Budget de l'Etat ; PTF
Développer des POS en rapport avec le système de laboratoire, de surveillance et de la riposte	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x				20 979 220	Budget de l'Etat ; PTF
Effet attendu 1.1.2 : le cadre organisationnel du One Health est renforcé									
Accélérer la mise en place des organes de la plateforme One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x					50 000 000	Budget de l'Etat ; PTF
Coût Axe 1:								148 815 940	
Axe 2 : renforcement du système de laboratoire, de surveillance et de riposte									
Objectif spécifique 2.2 : développer un système de laboratoire, de surveillance et de riposte performant									
Actions prioritaires	Responsables	Autres concernés	Période					Coût	Source de financement
			2022	2023	2024	2025	2026		
Effet attendu 2.2.1 : la capacité des laboratoires est renforcée, y compris pour la RAM									

Renforcer la capacité des laboratoires y compris pour la RAM	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x	x	x	x	6 508 500	Budget de l'Etat ; PTF
Mettre en place d'un système de qualité de la RAM	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés		x	x	x	x	71 511 500	Budget de l'Etat ; PTF
Effet attendu 2.2.2 : les textes réglementaires sur la RAM sont élaborés dans des différents secteurs									
Mettre à jour les textes réglementaires sur ma RAM	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x				65 586 300	Budget de l'Etat ; PTF
Mettre en place un système centralisé de la gestion des données de la RAM	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés		x	x	x	x	PM	
Effet attendu 2.2.3 : les secteurs de la santé animale et de l'environnement sont intégrés dans le SITEB									
Former le personnel sur la mise en œuvre du SITEB	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés		x	x	x		73 441 610	Budget de l'Etat ; PTF
Effet attendu 2.2.4 : la surveillance basée sur les évènements est étendue aux autres régions									

Généraliser la surveillance basée sur les évènements	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x	x	x	x	23 864 800	Budget de l'Etat ; PTF
Effet attendu 2.2.5 : la surveillance des zoonoses prioritaires est fonctionnelle									
Réaliser des activités de surveillance des zoonoses prioritaires	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés		x	x	x	x	778 176 200	Budget de l'Etat ; PTF
Coût Axe 2								1 019 088 910	
Axe 3 : développement du personnel, de la recherche et de la formation dans le domaine du One Health									
Objectif spécifique 3.3 : développer le capital humain et la recherche dans le domaine One Health									
Actions prioritaires	Responsables	Autres concernés	Période					Coût	Source de financement
			2022	2023	2024	2025	2026		
Effet attendu 3.3.1 : le One Health dispose d'un personnel compétent et motivé (en quantité et en qualité)									
Mettre en place une cartographie électronique des ressources humaines formées sur le One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x					11 374 530	Budget de l'Etat ; PTF
Renforcer des capacités des ressources humaine intervenant dans le One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés		x	x	x	x	265 000 000	Budget de l'Etat ;

Effet attendu 3.3.2 : la recherche sur les 4 axes (Zoonoses ; RAM ; Sécurité sanitaire des aliments ; Perturbateurs endocriniens) du One Health est développée									
Développer la recherche sur des thématiques du One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x	x	x	x	258 000 000	Budget de l'Etat ; PTF
Coût Axe 3								534 374 530	
Axe 4 : renforcement de la communication sur la One Health									
Objectif spécifique 4.4 : renforcer la communication sur le One Health									
Actions prioritaires	Responsables	Autres concernés	Période					Coût	Source de financement
			2022	2023	2024	2025	2026		
Effet attendu 4.4.1. : Un plan de communication sur le One Health est élaboré									
Elaborer un plan multisectoriel de communication suivant l'approche One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x					13 828 660	Budget de l'Etat ; PTF
Mettre en œuvre d'un plan multisectoriel de communication suivant l'approche One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés		x	x	x	x	PM	
Diffuser les plan stratégique One Health			x	x				52 000 000	Budget de l'Etat ; PTF
Rendre visible la bibliothèque électronique de la plateforme One Health				x	x	x	x		

Coût Axe 4									87 828 660	
Axe 5 : mobilisation des ressources financières pour le One Health										
Objectif spécifique 5.5 : mobiliser les financements endogènes et exogènes pour l'opérationnalisation du One Health										
Actions prioritaires	Responsables	Autres concernés	Période					Coût	Source de financement	
			2022	2023	2024	2025	2026			
Effet attendu 5.5.1: Les ressources financières endogènes et exogènes sont mobilisées										
Accroître les ressources endogènes et exogènes pour le financement des actions du One Health	ST-OH	Président de la commission thématique concernée ; Ministères concernés	x	x	x	x	x	PM		
Coût Axe 5								PM		
Coût total du PS-OH								1 790 108 040		

VI. MISE EN OEUVRE

6.1. Dispositions de mise en œuvre

6.1.1. Instruments de mise en œuvre

La stratégie nationale OH sera opérationnalisée à travers le plan d'action opérationnel triennal et le plan de communication. Chaque année, il sera élaboré un programme de travail et de budget annuel en vue de la mise en œuvre de la tranche annuelle du plan triennal. Ce plan annuel sera soumis à la validation de l'instance de revue (*Comité technique de pilotage de la plateforme OH*).

6.1.2. Les acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie nationale OH implique plusieurs acteurs qui interviennent à différents niveaux. Il est donc attendu de chaque acteur, l'exécution pleine et efficace des rôles qui lui sont assignés dans les textes réglementaires de la Plateforme.

❖ L'Etat et ses démembrements

L'Etat et ses démembrements sont représentés par les ministères clés et les autres ministères. Ces acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ont pour responsabilités, les actions liées (i) à l'élaboration des plans d'actions, (ii) à la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines, (iii) à la coordination, suivi-évaluation et au contrôle des actions/activités, (iv) à la formation et à l'appui-conseils aux acteurs.

❖ Les Organisations de la société civile, les organismes et organisations internationales et les partenaires techniques et financiers

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations intergouvernementales régionales, les ONG internationales ou nationales et la société civile. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable de l'apiculture, le rôle des partenaires techniques et financiers devrait porter sur : (i) le financement de la stratégie et son plan d'actions, (ii) la participation au suivi, à la supervision et à l'évaluation, (iii) la réalisation des audits.

❖ Les Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont des structures décentralisées dirigées par des organes délibérants dont les membres sont élus. Leur organisation, leur fonctionnement et leurs domaines de compétence sont définis par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie, le rôle des collectivités territoriales devrait être axé sur : (i) l'orientation et la définition des priorités au niveau local, (ii) la mobilisation de ressources au niveau local, (iv) le suivi-évaluation et contrôle.

6.2. Suivi-évaluation

6.2.1 Le dispositif de suivi- évaluation

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre seront assurés par le secrétariat technique en charge du One Health avec l'accompagnement des autres ministères clés impliqués du One Health.

Il s'agira d'assurer le suivi continu de la mise en œuvre des actions et des activités, des indicateurs de performance tant physiques que financiers, d'élaborer les rapports périodiques, d'évaluer périodiquement les résultats atteints et d'assurer la capitalisation des acquis. Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie s'inscrit dans le dispositif de suivi et d'évaluation des ministères en charge de la santé, de l'élevage et de l'environnement. Ce dispositif implique l'ensemble des principaux acteurs concernés et contribuant à la mise en œuvre de la stratégie.

- Au niveau stratégique et opérationnel, il est piloté par le Secrétariat technique One Health, les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles et les partenaires techniques et financiers ;
- Au niveau déconcentré, le suivi-évaluation est assuré par les directions régionales en charge de la santé, de l'élevage, de l'environnement et les collectivités territoriales.

A tous ces différents niveaux, le suivi-évaluation est fait à travers la collecte et l'analyse des données pour une appréciation des progrès réalisés, du niveau d'atteinte des objectifs et des effets de la mise en œuvre de la stratégie. L'évaluation de la stratégie se fera à mi-parcours et à la fin.

6.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Selon le niveau d'intervention, le suivi et l'évaluation de la stratégie se feront à travers le renseignement : (i) les plans et programmes opérationnels (ii) les études et enquêtes spécifiques (iii) les rapports périodiques, (iv) du cadre de résultats du plan d'actions (v) du cadre de mesure de la performance.

6.3. Mécanisme de financement

Le Burkina Faso a inscrit, dans sa loi de finances, une ligne budgétaire spécifique pour la gestion des épidémies (FONALEP). De plus, dans le cadre du budget-programme, chaque acteur étatique devra dégager des lignes budgétaires pour la prise en charge des actions sectorielles ou globales.

Le financement pour la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'actions sera assuré par quatre groupes d'acteurs : l'Etat, à travers le budget national, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales, les acteurs privés, les ONG, les projets/ programmes de développement :

- L'Etat : il poursuivra son effort de financement du secteur à travers une allocation budgétaire pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- les Partenaires techniques et financiers : la contribution des partenaires au développement (PTF, ONG, organismes internationaux, autres Associations) du pays sera indispensable pour la mise en œuvre de la stratégie One Health. Les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire, de financement de projets et programmes ;

- Les collectivités territoriales : les interventions des collectivités territoriales se feront à travers la prise en compte des actions de la stratégie One Health dans les plans communaux de développement (PCD) et les plans régionaux de développement (PRD) ;
- Les acteurs privés et directs : ils apporteront leur part de contribution à la mise en œuvre de la présente stratégie à travers une participation financière ou en nature et à travers leurs prestations.

VII. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

De nombreux risques pourraient entraver l'atteinte des objectifs de la stratégie parmi lesquels les plus importants sont :

❖ L'insécurité

Ces dernières années, la situation sécuritaire au Burkina Faso est marquée par le développement du terrorisme dans la sous-région se traduisant par des attaques terroristes dans certaines localités du pays. Cette situation pourrait impacter négativement la mise en œuvre des actions inscrites dans cette stratégie en raison de l'inaccessibilité de certaines zones. Des dispositions spéciales doivent être prise pour éviter les éventuelles entraves.

❖ La crise alimentaire

La persistance de la crise alimentaire avec pour corollaire la malnutrition pourrait augmenter les effets d'éventuelles épidémies dont l'ampleur pourrait impacter négativement sur la mise en œuvre de la présente stratégie. A cet effet, les efforts de soutien aux populations vulnérables devraient s'intensifier.

❖ Les crises institutionnelles nationales et internationales

La survenue de crises entre des institutions devant collaborer dans le cadre de la mise en œuvre du One Health, quelles soit à l'échelle nationale ou internationale pourrait hypothéquer la mise en œuvre efficace de la stratégie One Health. Pour ce faire, il faudrait un respect des engagements des différents acteurs.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	VALEUR DE BASE	CIBLE	HYPOTHESES	RISQUES
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcement de la gouvernance et du leadership						
Objectif stratégique 1.1 : renforcer le cadre juridique, institutionnel et organisationnel du One Health						
Effet attendu 1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel du One Health est renforcé						
Produit 1.1.1.1 : le cadre juridique du OH est amélioré	Proportion de textes juridiques élaborés	Journal officiel du Faso	0	100%	Engagement des acteurs	Non adhésion des acteurs
Produit 1.1.1.2 : des POS et des directives spécifiques sont élaborées pour renforcer la surveillance et la réponse aux zoonoses prioritaires	Nombre de POS et directives spécifiques élaborées pour renforcer la surveillance et la réponse aux zoonoses prioritaires	Rapports d'activités	2	6	Engagement des acteurs	Non adhésion des acteurs
Effet attendu 1.1.2 : le cadre organisationnel du One Health est renforcé						
Produit 1.1.2.1 : les organes du One Health sont créés	Proportion d'organes du One Health créés	Rapports d'activités du ST-OH	3	364	Engagement des acteurs	Non adhésion des acteurs Insécurité
AXE STRATEGIQUE 2 : renforcement du système de laboratoire, de surveillance et de riposte						
Objectif stratégique 2.2 : Développer un système de laboratoire, de surveillance et de riposte performant						
Effet attendu 2.2.1 : la capacité des laboratoires est renforcée, y compris pour la RAM						
Produit 2.2.1.1 : un plan d'approvisionnement en	Disponibilité du plan d'approvisionnement en	Rapport d'activités	0	1		

réactifs, consommables et équipements de laboratoire est élaboré	réactifs, consommables et équipements de laboratoire élaboré	du ST-OH			acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de priorités des parties prenantes - Réduction des contributions des partenaires financiers - Suspension de la participation des partenaires
Produit 2.2.1.2 : des réactifs, consommables et équipements de laboratoire sont acquis	Proportion de laboratoires entièrement dotés en réactifs, consommables et équipements	PV de réception	0	100%	Engagement/volonté des acteurs	Insécurité dans certaines zones entraînant une accessibilité limitée
Produit 2.2.1.3 : les structures sont dotées les logiciels de gestions des stocks	Proportion de structures dotées de logiciels de gestions des stocks	PV de réception	0	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources humaines et financières au plan national -Volonté politique -Engagement effectif de toutes les parties prenantes 	Mobilité des acteurs entraînant un perpétuel recommencement
Produit 2.2.1.4 : les compétences des personnels de laboratoires sont renforcées	Nombre de personnel formé sur l'assurance qualité, la biosécurité et	Rapports de formations	0	400		

sur l'assurance qualité, la biosécurité et la bio sûreté	la bio sûreté					
Effet attendu 2.2.2 : les textes réglementaires sur la RAM sont élaborés dans des différents secteurs						
Produit 2.2.2.1 : les textes réglementaires sur la RAM sont relus ou élaborés	Nombre de textes réglementaires sur la RAM relus ou élaborés	Rapports d'activités	NP	NP	Volonté des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du budget de l'Etat - Changement de priorités des parties prenantes
Produit 2.2.2.2 : les acteurs sont sensibilisés sur les textes réglementaires sur la RAM	Nombre de d'activités de sensibilisation sur les textes réglementaires sur la RAM	Rapports d'activités	0	NP	Volonté des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du budget de l'Etat - Changement de priorités des parties prenantes
Effet attendu 2.2.3 : les secteurs de la santé animale et de l'environnement sont intégrés dans le SITEB						
Produit 2.2.3.1 : des plaidoyers pour l'intégration des secteurs de la santé animale et de l'environnement dans le SITEB selon l'approche One Health sont réalisés	Nombre de plaidoyers pour la mise en œuvre du SITEB selon l'approche One Health	Rapports d'activités	0	NP	Engagement des acteurs terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du budget de l'Etat - Changement de priorités des parties prenantes - Réduction des contributions des partenaires financiers - Suspension de la participation des partenaires
Produit 2.2.3.2 : le personnel est formé sur la mise en	Nombre de personnel formé sur la mise en	Rapports de formations	NP	370	-	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du

œuvre du SITEB	œuvre du SITEB				terrain	<ul style="list-style-type: none"> priorités des parties prenantes Réduction des contributions des partenaires financiers Suspension de la participation des partenaires
Effet attendu 2.2.4 : la surveillance basée sur les événements est étendue aux autres régions						
Produit 2.2.4.1 : Les agents communautaires des quatre secteurs sont outillés sur la mise en œuvre de surveillance basée sur les événements (SBE)	Proportion de districts/directions provinciales mettant en œuvre la SBE	Rapport de formation	ND	NP		
Produit 2.2.4.2 : Les événements inhabituels dans la communauté sont notifiés	Nombre d'événements inhabituels dans la communauté notifiés	Fiche de notification des événements inhabituels	ND	NP	Volonté des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Non adhésion des acteurs Démotivation des acteurs communautaire
Effet attendu 2.2.5 : la surveillance des zoonoses prioritaires est fonctionnelle						
Produit 2.2.5.1 : les compétences des acteurs de la surveillance des zoonoses prioritaires sont renforcées à tous les niveaux	Proportion d'agents formés selon les différents niveaux du système OH sur surveillance des zoonoses prioritaires	Rapports de formations	ND	NP	Volonté des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance du budget de l'Etat Réduction des contributions des partenaires financiers Suspension de la participation des partenaires
Produit 2.2.5.2 : les données de surveillance des zoonoses prioritaires sont collectées,	Nombre de rapport des données de surveillance des zoonoses prioritaires	Rapports d'activités du ST-OH	ND	NP		

analysées et transmises au ST-OH	collectées, analysées et transmises au ST-OH					contributions des partenaires financiers - Suspension de la participation des partenaires
Produit 2.2.5.3 : les résultats des investigations des zoonoses prioritaires sont disponibles à tous les niveaux	Proportion des résultats d'investigations des zoonoses prioritaires transmis à tous les niveaux	Rapports d'investigations	ND	100%	Volonté des acteurs	- Insuffisance du budget de l'Etat - Changement de priorités des parties prenantes - Réduction des contributions des partenaires financiers - Suspension de la participation des partenaires
Produit 2.2.5.4 : des équipes d'investigations conjointes sont mises en place aux différents niveaux du système OH	Nombre d'EIR conjointes mise en place aux différents niveaux du système OH	Composition et titre des membres de l'EIR	ND	NP	Volonté des acteurs	- Insuffisance du budget de l'Etat - Réduction des contributions des partenaires financiers - Suspension de la participation des partenaires
AXE STRATEGIQUE 3 : développement du personnel, de la recherche et de la formation dans le domaine du One Health						
Objectif stratégique 3.3 : développer le capital humain et la recherche dans le domaine du One Health						
Effet attendu 3.3.1 : le One Health dispose d'un personnel compétent et motivé (en quantité et en qualité)						
Produit 3.3.1.1 : une cartographie électronique des ressources humaines formées	Cartographie électronique disponible	Plateforme électronique du One Health	0	1		

sur le One Health est mise en place						
Produit 3.3.1.2 : les capacités des ressources humaines intervenant dans le One Health sont renforcées	Taux de mise en œuvre du plan de formation du One Health	Rapports de d'exécution du plan	0	≥ 90		
Effet attendu 3.3.2 : la recherche sur les 4 axes (Zoonoses ; RAM ; Sécurité sanitaire des aliments ; Perturbateurs endocriniens) du One Health est développée						
Produit 3.3.2.1 : des études sur des thématiques du One Health sont conduites	Nombre d'études réalisées	Rapports d'études	0	8		
Produit 3.2.2 : les résultats des études sur des thématiques du One Health sont diffusés	Nombre d'activités de diffusion et de partage des résultats d'études	Rapports d'activités	0	16		
AXE STRATEGIQUE 4 : renforcement de la communication sur la One Health						
Objectif stratégique 4.4 : renforcer la communication sur le One Health						
Effet attendu 4.4.1 : Un plan de communication sur le One Health est élaboré						
Produit 4.4.1.1 : le plan de communication sur le One Health est élaboré	Disponibilité du plan de communication	Rapports d'activités	0	1	Mobilisation des ressources conséquentes pour la mise en œuvre de l'activité	Insécurité dans certaines zones entraînant une accessibilité limitée
Effet attendu 4.4.2 : les acteurs à tous les niveaux s'approprient le plan stratégique One Health et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques						
Produit 4.4.2.1 : la dissémination de la stratégie et	Proportion des régions ayant bénéficié du plan	PV de réception	0	13		

des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques dans toutes les régions est réalisée	stratégique et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques					
Produit 4.4.2.2: les acteurs à tous les niveaux s'approprient la bibliothèque électronique de la plateforme One Health	Nombre d'utilisateurs ayant visité la bibliothèque	Bibliothèque électronique	ND	NP		
AXE STRATEGIQUE 5 : mobilisation des ressources financières pour le One Health						
Objectif stratégique 5.5 : mobiliser les financements endogènes et exogènes pour l'opérationnalisation du One Health						
Effet attendu 5.5.1 : les ressources financières endogènes et exogènes sont mobilisées						
Produit 5.5.1.1 : la mobilisation des ressources financières endogènes est effective	Taux de mobilisation budgétaire endogène	Rapport financier	0	100%	Engagement/volonté du gouvernement	Tensions de trésorerie
Produit 5.5.1.2 : la mobilisation des ressources financières exogènes est effective	Taux d'allocation budgétaire	Rapport financier	0	100%	Probité des gestionnaires des ressources financières	Non-respect des rubriques du budget

Annexe 2 : Planning des activités et coûts prévisionnels

AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcement de la gouvernance et du leadership								
Activités	Période					Responsable	Autres concernés	Coût (FCFA)
	2022	2023	2024	2025	2026			
Effet attendu 1.1 : le cadre juridique et institutionnel du One Health est renforcé								
Produit 1.1.1 : Le cadre juridique du One Health est amélioré								
Indicateur de produit : Proportion de textes juridiques élaborés								
Activité 1.1.1.1 : Réaliser une revue systématique des textes législatifs et réglementaires du One Health à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	3 150 000
Activité 1.1.1.2 : Valider les résultats de la revue systématique des textes législatifs et réglementaires du One Health	x					ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Activité 1.1.1.3 : Elaborer les textes juridiques essentiels pour le One Health à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	9 000 000
Activité 1.1.1.4 : Valider les textes juridiques essentiels pour le One Health		x				ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Activité 1.1.1.5 : Soumettre les textes juridiques essentiels validés pour adoption		x				ST-OH	Ministères concernés	PM
Produit 1.1.2 : des POS et des directives spécifiques sont élaborées pour renforcer la surveillance et la réponse								
Indicateur de produit : Nombre de POS et directives spécifiques élaborées pour renforcer la surveillance et la réponse aux zoonoses prioritaires								
Activité 1.1.2.1 : Elaborer des POS et des directives spécifiques à la surveillance des zoonoses prioritaires	x					ST-OH	Ministères concernés	9 397 500
Activité 1.1.2.2 : Elaborer des POS pour la coordination et le partage	x					ST-OH	Ministères	

d'information entre acteurs concernés aux points d'entrées							concernés	
Activité 1.1.2.3 : Elaborer des POS pour l'évaluation conjointe des risques susceptibles de menacer la santé publique et la sécurité	x					ST-OH	Ministères concernés	9 397 500
Activité 1.1.2.5 : Elaborer un guide surveillance des zoonoses prioritaires selon l'approche One Health	x					ST-OH	Ministères concernés	9 397 500
Activité 1.1.2.6 : Tester les POS	x					ST-OH	Ministères concernés	887 660
Activité 1.1.2.7 : Valider les POS		x				ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Activité 1.1.2.4 : Former 100 acteurs à l'utilisation des POS			x			ST-OH	Ministères concernés	24 460 000
Effet attendu 1.2 : le cadre organisationnel du One Health est renforcé								
Produit 1.2.1 : les organes du One Health sont créés								
Indicateur de produit : Proportion d'organes du One Health créés et fonctionnels								
Activité 1.2.1.1 : Créer les organes One Health au niveau déconcentré (régions, provinces, département/communes)	x					ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 1.2.1.2 : Créer les cadres de concertations des organes du One Health		x				ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 1.2.1.2 : Tenir les rencontres des cadres de concertation des organes du One Health		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	50 000 000
AXE STRATEGIQUE 2 : renforcement du système de laboratoire, de surveillance et de riposte								
Effet attendu 2.1 : la capacité des laboratoires est renforcée, y compris pour la RAM								
Produit 2.1.1 : un plan d'approvisionnement en réactifs, consommables et équipements de laboratoire est élaboré								
Indicateur de produit : Disponibilité du plan d'approvisionnement en réactifs, consommables et équipements de laboratoire élaboré								

Activité 2.1.1.1 : évaluer l'existant et les besoins en équipement, réactifs, et consommables	x					ST-OH	Ministères concernés	6 508 500
Activité 2.1.1.2 : valider l'évaluation de l'existant et les besoins en équipement, réactifs, et consommables à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Activité 2.1.1.3 : élaborer le plan d'approvisionnement à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	3 150 000
Activité 2.1.1.4 : valider le plan d'approvisionnement	x					ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Activité 2.1.1.5 : Elaborer un plan de maintenance des équipements de laboratoire à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	5 000 000
Activité 2.1.1.6 : valider le plan de maintenance des équipements de laboratoire	x					ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Activité 2.1.1.7 : Mettre périodiquement à jour le plan de maintenance des équipements de laboratoire		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Produit 2.1.2 : des réactifs, consommables et équipements de laboratoire sont acquis								
Indicateur de produit : Proportion de laboratoires entièrement dotés en réactifs, consommables, et équipements								
Activité 2.1.2.1 : acquérir des réactifs et des consommables	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.1.2.2 : acquérir des équipements de laboratoire	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.1.2.3 : doter les laboratoires en réactifs, consommable et équipement	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Produit 2.1.3 : les structures sont dotées de logiciels de gestions des stocks								

Indicateur de produit : Proportion de structures dotées de logiciels de gestions des stocks								
Activité 2.1.3.1 : acquérir/ développer des logiciels de gestion des stocks	x					ST-OH	Ministères concernés	10 000 000
Activité 2.1.3.2 : doter les laboratoires en logiciels de gestions des stocks	x	x				ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.1.3.3 : assurer le déploiement des logiciels		x	x			ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.1.3.4 : assurer la formation du personnel du l'utilisation du logiciel de gestion des stocks		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	12 267 500
Produit 2.1.4 : les compétences des personnels de laboratoires sont renforcées sur l'assurance qualité, la biosécurité et la bio sûreté								
Indicateur de produit : Nombre de personnel formé sur l'assurance qualité, la biosécurité et la bio sûreté								
Activité 2.1.4.1 : Former 100 personnels de laboratoires (60 de la santé humaine et 40 de la santé animale) en assurance qualité		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	24 622 000
Activité 2.1.4.2 : Former 100 personnels de laboratoires (60 de la santé humaine et 40 de la santé animale) en biosécurité et bio sûreté		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	24 622 000
Effet attendu 2.2 : les textes réglementaires sur la RAM sont élaborés dans des différents secteurs								
Produit 2.2.1 : les textes règlementaires sur la RAM sont relus ou élaborés								
Indicateur de produit : Nombre de textes réglementaires sur la RAM relus ou élaborés								
Activité 2.2.1.1 : réaliser la revue des textes existants sur la RAM	x					ST-OH	Ministères concernés	7 253 130
Activité 2.2.1.2 : assurer la relecture ou la mise à jour des textes existants	x	x				ST-OH	Ministères concernés	14499390
Activité 2.2.1.3 : élaborer des textes complémentaires sur la RAM	x	x	x			ST-OH	Ministères	

							concernés	
Activité 2.2.1.4 : Valider les textes relus ou élaborés	x					ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Produit 2.2.2 : les acteurs sont sensibilisés sur les textes règlementaires sur la RAM								
Indicateur de produit : Nombre d'activités de sensibilisation sur les textes règlementaires sur la RAM								
Activité 2.2.2.1 : concevoir des modules et message de sensibilisation	x					ST-OH	Ministères concernés	4 833 130
Activité 2.2.2.2 : organiser des sessions de sensibilisation à l'endroit des décideurs		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	4 945 000
Activité 2.2.2.3 : organiser des sessions de sensibilisation à l'endroit des prescripteurs		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	4 945 000
Activité 2.2.2.4 : organiser des sessions de sensibilisation à l'endroit des utilisateurs (patients, éleveurs, agriculteurs)		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	4 945 000
Activité 2.2.2.5 : assurer la diffusion des textes sur les médias (télé, radio, web)		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	10 000 000
Effet attendu 2.3 : les secteurs de la santé animale et de l'environnement sont intégrés dans le SITEB								
Produit 2.3.1 : des plaidoyers pour l'intégration des secteurs de la santé animale et de l'environnement dans le SITEB selon l'approche One Health sont réalisés								
Indicateur de produit : Nombre de plaidoyers pour la mise en œuvre du SITEB selon l'approche One Health								
Activité 2.3.1.1 : élaborer un document de plaidoyer	x					ST-OH	Ministères concernés	3 599 530
Activité 2.3.1.2 : organiser les rencontres de plaidoyers avec les potentiels partenaires		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	1 374 530
Produit 2.3.2 : le personnel est formé sur la mise en œuvre du SITEB								
Indicateur de produit : Nombre de personnel formé sur la mise en œuvre du SITEB								

Activité 2.3.2.1 : organiser un atelier de formation des formateurs régionaux		x				ST-OH	Ministères concernés	5 418 880
Activité 2.3.2.2 : organiser 10 ateliers de formations de 370 acteurs des secteurs de la santé animale et de l'environnement		x	x			ST-OH	Ministères concernés	39 092 200
Activité 2.3.2.3 : organiser des séances de suivi évaluation de la mise en œuvre du SITEB				x		ST-OH	Ministères concernés	25 331 000
Effet attendu 2.4 : la surveillance basée sur les événements est étendue aux autres régions								
Produit 2.4.1 : Les agents communautaires des quatre secteurs sont outillés sur la mise en œuvre de surveillance basée sur les événements (SBE)								
Indicateur de produit : Proportion de districts/directions provinciales mettant en œuvre la SBE								
Activité2.4.1.1 : Evaluer le nombre d'agents communautaires à former sur la SBE								
Activité2.4.1.2 : former des agents communautaires des quatre secteurs sur l'ensemble du territoire sur la SBE	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	400 000 000
Activité2.4.1.3 : Doter les agents communautaires de matériels	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	100 000 000
Produit 2.4.2 : Les événements inhabituels dans la communauté sont notifiés								
Indicateur de produit : Nombre d'évènements inhabituels dans la communauté notifiés								
Activité 2.4.2.1 : mettre en place un dispositif de remonté d'information depuis la communauté (numéro vert, plateforme électronique etc.)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.4.2.2 : mettre en place des dispositifs de tri de l'information et de vérification (investigation conjointe et analyse des risques)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	23 864 800
Effet attendu 2.5 : la surveillance des zoonoses prioritaires est fonctionnelle								
Produit 2.5.1 : les compétences des acteurs de la surveillance des zoonoses prioritaires sont renforcées à niveaux.								

Indicateur de produit : Proportion d'agents formés selon les différents niveaux du système OH sur surveillance des zoonoses prioritaires								
Activité 2.5.1.1 : Organiser des sessions de formations sur la surveillance des zoonoses prioritaires	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	123 110 000
Activité 2.5.1.2 : Organiser des supervisions des agents formés en charge de la surveillance des zoonoses prioritaires	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	5 066 200
Produit 2.5.2 : les données de surveillance des zoonoses prioritaires sont collectées, analysées et transmises au ST-OH								
Indicateur de produit : Nombre de rapport des données de surveillance des zoonoses prioritaires collectées, analysées et transmises au ST-OH								
Activité 2.5.2.1 : Acquérir des outils de collecte des données (fiches, tablettes)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.5.2.2 : Doter les agents en outils de collecte des données (fiches, tablettes)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.5.2.3 : Assurer les frais d'accès aux moyens de communication et de transmission des données (internet, téléphone, radio communication)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	150 000 000
Activité 2.5.2.4 : Organiser des sessions semestrielles de validation des données à tous les niveaux	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	100 000 000
Produit 2.5.3 : les résultats des investigations des zoonoses prioritaires sont disponibles à tous les niveaux								
Indicateur de produit : Proportions des investigations réalisées sur les événements en lien avec les zoonoses prioritaires								
Activité 2.5.3.2 : Mettre en place un dispositif performant de collecte, centralisation et d'accès des différents acteurs aux informations	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.5.3.3 : Capitaliser les données issues des investigations (suivi-évaluation de la mise en œuvre	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	

des recommandations, rapports, bulletins, etc.)								
Produit 2.5.4 : des équipes d'investigations conjointes sont mises en place aux différents niveaux du système OH								
Indicateur de produit : Nombre d'EIR conjointes mise en place aux différents niveaux du système OH								
Activité 2.5.4.1 : Mettre en place des équipes d'investigation conjointes (identification des profils, etc.)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.5.4.2 : Elaborer les termes de références par profils des membres des EIR conjointes	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 2.5.4.3 : Assurer la formation des EIR en épidémiologie de terrain, les techniques d'investigation conjointe et la gestion des urgences de santé publique et des catastrophes	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	200 000 000
Activité 2.5.4.4 : Former les EIR sur les bonnes pratiques de gestion des urgences zoo-sanitaires	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	200 000 000
AXE STRATEGIQUE 3 : développement du personnel, de la recherche et de la formation dans le domaine du One Health								
Effet attendu 3.1 : le One Health dispose d'un personnel compétent et motivé (en quantité et en qualité)								
Produit 3.1. 1 : une cartographie électronique des ressources humaines formées sur le One Health est mise en place								
Indicateur de produit : Cartographie électronique disponible								
Activité 3.1.1.1 : Réaliser une analyse de l'existant et des besoins en ressources humaines suivant l'approche One Health	x					ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 3.1.1.2 : Elaborer un plan de développement de la ressource humaine en qualité et en quantité suivant l'approche One Health à travers une consultance		x				ST-OH	Ministères concernés	5 000 000
Activité 3.1.1. 3 : Valider le plan de développement de la ressource		x				ST-OH	Ministères concernés	

humaine en qualité et en quantité suivant l'approche One Health								
Activité 3.1.1. 4 : Concevoir une plateforme électronique des ressources humaines formées sur le OH à travers une consultance		x				ST-OH	Ministères concernés	5 000 000
Activité 3.1.1. 5 : Assurer la mise à jour de la base de données électronique des ressources humaines formées sur le OH			x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Produit 3.1.2 : les capacités des ressources humaines intervenant dans le One Health sont renforcées								
Indicateur de produit : Taux de mise en œuvre du plan de formation du One Health (cibles = professionnels ; scolaires et académiques ; population générale)								
Activité 3.1.2. 1 : Concevoir les modules de formation des formateurs prenant en compte les différents axes du OH à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	5 000 000
Activité 3.1.2. 2 : Concevoir les modules de formation des participants prenant en compte les différents axes du OH à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	5 000 000
Activité 3.1.2. 3 : Elaborer un plan de formation des ressources humaines sur le OH à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	5 000 000
Activité 3.1.2. 4 : Mettre en œuvre le plan de formation des ressources humaines sur le OH		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 3.1.2. 5 : Organiser au moins un exercice de simulation multisectoriel grande nature chaque année	x	x	x	x	x	ST-OH	Sectoriels concernés	250 000 000
Produit 3.1. 4 : une cartographie électronique des ressources humaines formées sur le One Health est mise en place								
Indicateur de produit : Cartographie électronique des ressources humaines formées disponible								
Activité 3.1.4.1 : Mettre en place une base de données des ressours	x	x	x	x	x	ST-OH	Sectoriels concernés	

humaines formés sur le One Health								
Activité 3.1.4.2 : Assurer la mise à jour périodique de la base de données	x	x	x	x	x	ST-OH	Sectoriels concernés	PM
Effet attendu 3.2 : la recherche sur les 4 axes (Zoonoses ; RAM ; Sécurité sanitaire des aliments ; Perturbateurs endocriniens) du One Health est développée								
Produit 3.2.1 : des études sur des thématiques du One Health sont conduites								
Indicateur de produit : Nombre d'études réalisées								
Activité 3.2.1.1 : Faire un plaidoyer auprès du FONRID et des autres partenaires pour le lancement d'appel à projets de recherche sur l'approche One Health	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 3.2.1.2 : Renforcer les capacités des chercheurs pour postuler aux appels à projets internationaux sur le One Health	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 3.2.1.3 : Réaliser des enquêtes connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Zoonoses prioritaires, RAM, Sécurité sanitaire des aliments)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	50 000 000
Activité 3.2.1.4 : Réaliser des enquêtes de prévalence sur les zoonoses prioritaires	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	70 000 000
Activité 3.2.1.5 : Réaliser des études de surveillance des zoonoses prioritaires	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	70 000 000
Produit 3.2.2 : les résultats des études sur des thématiques du One Health sont diffusés								
Indicateur de produit : Nombre d'activités de diffusion et de partage des résultats d'études								
Activité 3.2.2.1 : Rédiger des articles scientifiques sur les résultats des études	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 3.2.2.2 : Elaborer des		x	x	x	x	ST-OH	Ministères	

documents de vulgarisation des résultats des études (brochures, posters, guides de sensibilisation)							concernés	
Activité 3.2.2.3 : Organiser des ateliers de partage d'expériences entre les acteurs nationaux et locaux		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	64 000 000
Activité 3.2.2.4 : Organiser chaque année une conférence sur le One Health	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	4 000 000
Objectif stratégique 4 : renforcement de la communication sur le One Health								
Effet attendu 4.1. : Un plan de communication sur le One Health est élaboré								
Produit 4.1.1 : le plan de communication sur le One Health est élaboré								
Indicateur de produit : disponibilité du plan de communication								
Activité 4.1.1.1 : Elaborer le plan de communication sur le One Health à travers une consultance	x					ST-OH	Ministères concernés	5 000 000
Activité 4.1.1.2 : Organiser un atelier d'amendement du plan de communication		x				ST-OH	Ministères concernés	7 458 130
Activité 4.1.1.3 : Organiser un atelier de validation du plan de communication		x				ST-OH	Ministères concernés	1 370 530
Activité 4.1.1.4 : Mettre en œuvre le plan de communication		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Effet attendu 4.2 : les acteurs à tous les niveaux s'approprient le plan stratégique One Health et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques								
Produit 4.2.1 : la dissémination de la stratégie et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques dans toutes les régions est réalisée								
Indicateur de produit : proportion des régions ayant bénéficié du plan stratégique et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques								
4.2.1.1 : Reproduire en 200 exemplaires le plan stratégique One Health et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques		x				ST-OH	Ministères concernés	2 000 000

4.2.1.2 : Rendre disponible le plan stratégique One Health dans chaque Direction régionale des ministères concernés			x			ST-OH	Ministères concernés	PM
4.2.1.3 : Organiser un atelier national de diffusion du plan stratégique One Health et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques	x					ST-OH	Ministères concernés	10 000 000
4.2.1.4 : Organiser 13 ateliers régionaux de diffusion du plan stratégique et des procédures opératoires standardisées (POS) pour la communication des risques	x	x				ST-OH	Ministères concernés	40 000 000
Produit 4.2.2: les acteurs à tous les niveaux s'approprient la bibliothèque électronique de la plateforme One Health								
Indicateur de produit : Nombre d'utilisateurs ayant visité la bibliothèque								
Produit 4.2.2.1: Organiser un atelier de formation acteurs du niveau central sur l'utilisation de la bibliothèque électronique de la plateforme One Health			x			ST-OH	Ministères concernés	2 000 000
Produit 4.2.2.2: Organiser 2 ateliers de formation des acteurs régionaux sur l'utilisation de la bibliothèque électronique de la plateforme One Health (1 pool à Tenkodogo et 1 pool à Bobo-Dioulasso)			x			ST-OH	Ministères concernés	20 000 000
Produit 4.2.3: Mettre à jour le contenu de la bibliothèque électronique de la plateforme One Health		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
AXE STRATEGIQUE 5 : mobilisation des ressources financières pour le One Health								
Effet attendu 5.1 : les ressources financières endogènes et exogènes sont mobilisées								
Produit 5.1.1 : la mobilisation des ressources financières endogènes est effective								
Indicateur de produit : Taux de mobilisation budgétaire endogène								

Activité 5.1.1.1 : Mener des plaidoyers auprès des acteurs clés pour la création d'une ligne budgétaire dédiée au One Health dans chaque Ministère concerné (ministères en charge : santé, ressources animales, environnement)	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Activité 5.1.1.2 : Mener des plaidoyers auprès des acteurs des collectivités locales pour la création d'une ligne budgétaire dédiée au One Health		x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM
Produit 5.1.2 : la mobilisation des ressources financières exogènes est effective								
Indicateur de produit : Taux de mobilisation budgétaire exogène								
Activité 5.1.2.1 : Mener des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources financières	x	x	x	x	x	ST-OH	Ministères concernés	PM